

**C.C.A.S.
MONTFERMY**

Département
PUY DE DOME

Arrondissement
RIOM

DELIBERATION DU C.C.A.S.

COMMUNE DE MONTFERMY

Séance du 8 mars 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	8

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de mars à 18 h 00, les membres du C.C.A.S de Montfermy, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vladimir LONGCHAMBON, Président.

Date de la convocation : 01/03/2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres qui assiste à la séance : 7

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Président ; PUY-DE-DOME

Mmes CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MONNET Véronique et POURTIER Christine ;

MM. ARNAUD Daniel, FAURE Pascal et ROBERT Claude.

Excusés :

Excusés ayant donné procuration :

M. PERRIER Anthony a donné procuration à Mme CHARRETON Amandine.

Absents :

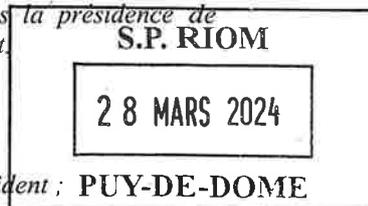
Mmes ROY-CHABERT Nadège et JAVION Christelle.

MM. CHABERT Didier et JAVION Gérard

Le conseil a choisi pour secrétaire : Amandine CHARRETON

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration du C.C.A.S de Montfermy peut délibérer.



2024-01-02 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, l'Assemblée Délibérante examine le compte administratif du CCAS 2023 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*
Résultats N-1	0,00 €	3 006,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 006,66 €
Opérations de l'exercice	2 421,35 €	4 155,00 €	0,00 €	0,00 €	2 421,35 €	4 155,00 €
TOTAUX	2 421,35 €	7 161,66 €	0,00 €	0,00 €	2 421,35 €	7 161,66 €
Résultats de clôture	0,00 €	4 740,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 740,31 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	2 421,35 €	7 161,66 €	0,00 €	0,00 €	2 421,35 €	7 161,66 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 740,31 €	0,00 €			4 740,31 €

* « Les dépenses » et « les recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». « Les déficits » et « les excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

M. Vladimir LONGCHAMBON, Président, quitte la séance et laisse la présidence à Mme Christiane CHAUVY.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité des membres votants :

1. LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif,
2. CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
4. ARRETE les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :
En mairie, le 18/03/2024
La Présidente,*

Christiane CHAUVY



Le secrétaire,

Amandine CHARRETON

